

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

*Affiché en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT*

**Séance du 16 DECEMBRE 2015 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 26  
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

*Présents* : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

*Absent excusé* : M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

-----

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 octobre 2015 (N°2015DEL\_0115)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 octobre 2015.**

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2015DEL\_0116)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.**

### **3. Règles et occupations de « l'Appartement » du Centre culturel (N°2015DEL\_0117)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE la mise en œuvre des conventions d'occupation pour les associations OMSALS, Caritas et CIDFF.**
- **AUTORISE la mise à disposition aux associations de Schweighouse de la salle de réunion, selon les modalités de réservation qui sont en vigueur au Centre Culturel et Sportif Robert Kaeufling.**

### **4. Autorisation de vente d'un véhicule (N°2015DEL\_0118)**

Monsieur Meder demande à l'assemblée de se prononcer favorablement afin d'autoriser la vente d'un véhicule municipal dont l'usage n'est plus pertinent par nos services. Il s'agit d'un véhicule Mercedes Unimog, acquis en 1996, avec accessoires (treuil, débroussailleuse, matériel de déneigement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ la vente du véhicule et de ses accessoires,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager les négociations et fixer le prix,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente du véhicule.**

Arrivée de M. Mickaël EPPINGER à 19 h 38.

### **5. Engagement de crédits pour 2016 (N°2015DEL\_0119)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.**

Arrivée de M. Renaud METZGER à 19 h 47.

### **6. Résidence senior : validation du dossier (N°2015DEL\_0120)**

Afin de bénéficier du soutien logistique et de l'aide financière du Conseil Départemental, un dossier de candidature « J'habite et je vis l'intergénérationnel » est présenté le 21 novembre 2014 et pré labélisé. Cela permet d'obtenir éventuellement une subvention spécifique d'investissement du Conseil Départemental. Une enquête sur les besoins des seniors de 70 à 85 ans sur Schweighouse et son bassin de vie a été organisée au début de l'année 2015. Les résultats de l'enquête et la concertation réalisée avec les partenaires institutionnels nous permettent de définir les grandes orientations du projet que nous souhaitons réaliser sur le Krautgarten :

- 20 à 25 logements seront réalisés dans le cadre d'un programme de logements conventionnés pour permettre de répondre aux besoins des personnes âgées et notamment pour celles qui ont des revenus modestes.
- En ce qui concerne le terrain d'assiette du projet, il sera localisé sur la partie sud-est, à la suite du lotissement d'habitation dont le permis d'aménager a été accordé le 10 septembre 2015 au lieu-dit Krautgarten.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les dispositions de programmation telles que définies ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les procédures pour désigner un opérateur ou un groupe d'opérateurs pour la réalisation de ce projet,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de demander des aides et subventions à tout organisme compétent en la matière, notamment au Conseil Départemental, aux caisses d'assurance retraite et santé au travail, à l'Etat.**

### **7. Main levée d'un droit de résolution (N°2015DEL\_0121)**

Un droit de résolution est inscrit au profit de la commune de Schweighouse sur la parcelle - Section 48 n°199 « 3 Impasse du Bois Fleuri » d'un bien immobilier d'une contenance de 6 ares 44.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable à cette vente,**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée du droit à la résolution inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.**

## **8. Acquisitions de parcelles aux consorts Egles / Lecot (N°2015DEL\_0122)**

Monsieur Zottner informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de Mme Nicole Lecot qui désire vendre à la commune de Schweighouse/M des parcelles situées sur le ban de la commune référencées au cadastre :

- en section 25 parcelle 156/96 – Rammen Hard Rechts, 74,26 ares
- en section 25 parcelle 160/97 – Rammen Hard Rechts, 8,56 ares
- en section 25 parcelles 182 à 188 – Rammen Hard Rechts, 103,1 ares
- en section 45 parcelle 10 – Forlen, 24,16 ares
- en section 13 parcelle 3 – Batzendorfer Berg, 7,76 ares
- en section 12 parcelle 185 – Batzendorfer Berg, 40,61 ares
- en section 12 parcelles 188 et 189 – Batzendorfer Berg, 23,14 ares
- en section 18 parcelles 395, 397, 66 à 68, 44.41 ares

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'acquérir les parcelles forestières et de prés mentionnées ci-dessus au prix de 32 522.95 €,**
- **CHARGE Me Laetitia ADOLFF, notaire associée à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte à intervenir,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

## **9. Complément de vente à la société CM-CIC Immobilier (N°2015DEL\_0123)**

Le Conseil Municipal du 25 novembre 2013 a décidé de vendre les terrains suivants à la société SM-CIC – Aménagement foncier (Sarest), pour réaliser une opération d'urbanisation :

- Section 50, parcelles n° 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 127, 128, 88 pour partie, 89 pour partie et 90 pour partie, soit environ 102,93 ares (classées en zone INA1 du POS),
- et Section 50, parcelles n°110, soit 14.17 ares (classée en zone UB),

Soit 117, 10 ares au total.

Entre-temps, le projet validé par le permis d'aménager du 10 septembre 2015, a évolué et occupe un terrain d'assiette de 120.43 ares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE cette modification du terrain vendu à CM-CIC - Aménagement foncier,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces afférentes pour la vente de 120,43 ares de terrain, selon le détail décrit plus haut, au prix de 888 241.61 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches avec le propriétaire de la parcelle 109 et de signer tout acte pour régulariser les parcelles 327/76 (0.06 are) et 329/78 (0.10 are).**

## **10. Complément de vente Fenninger (N°2015DEL\_0124)**

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 9 septembre 2015, avait décidé de la vente d'une parcelle de 1,86 ares à Mme et M. Fenninger, 9, rue de l'école.

A la demande de M. FENNINGER, le découpage parcellaire a été revu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de vendre ces parcelles au prix de 10 000€ de l'are, soit 20 700€ pour les 2.07 ares,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

## **11. Inscription d'une servitude au profit de la société « MGK » (N°2015DEL\_0125)**

Par délibération du 17.06.2015 la commune a acquis une partie d'un fossé en section 53 parcelle 96/27 pour une contenance de 0.82 are.

Elle a notamment été acquise en vue de permettre l'accès à la parcelle section 53 N° 1. Il est précisé que la commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER est aussi propriétaire de la parcelle cadastrée section 53 N° 94/26 qui jouxte la parcelle section 53 N° 96/27. Ces 2 parcelles communales permettront de créer un accès à la parcelle section 53 n°98/1 qui a été vendue par la commune au cabinet de géomètres experts Graff-Kiehl (représentant la société MGK), lors du conseil municipal du 17 juin 2015.

Pour que cet accès depuis la voirie publique à la parcelle n°98/1 section 53 soit pérenne, une servitude doit être mise en place. Cette servitude porte la mention suivante : « Le fonds servant est constitué des parcelles 96 et 94 et le fonds dominant est la parcelle 98. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTITUE cette servitude,**
- **PREND ACTE que les frais sont à la charge de la commune**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de rédiger l'acte de cette servitude,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces afférentes, concernant cette servitude.**

## **12. Régularisation de parcelles rue du Clausenhof, appartenant au SMITOM (N°2015DEL\_0126)**

Dans le cadre des études pour l'aménagement de la voie de "tourne à gauche" vers la déchetterie de Schweighouse-sur-Moder, il s'est avéré que certaines parcelles faisant maintenant partie de la voirie appartiennent au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM). Les acquisitions, ainsi que les frais annexes (abornement, PVA,...) étant de la compétence des communes, la commune de Schweighouse va donc acquérir les parcelles concernées pour régularisation.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section 31, parcelle 234 au lieu-dit kleinfeldhard d'une contenance de 177 m<sup>2</sup>
- Section 31, parcelle 189 au lieu-dit kleinfeldhard d'une contenance de 836 m<sup>2</sup>
- Section 31, parcelle 198 au lieu-dit kleinfeldhard d'une contenance de 194 m<sup>2</sup>
- Une partie de la parcelle 232 Section 31, au lieu-dit kleinfeldhard d'une contenance d'environ 322 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'acheter ces parcelles à l'euro symbolique,**
- **PREND en charge les frais annexes d'arpentage,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

## **13. Le Festival Au fil des Chevaliers (N°2015DEL\_0127)**

En 2016, le festival aura pour thématique le Moyen-Âge et portera le titre « Au fil des chevaliers »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'ouverture des crédits affectés au festival 2016 à hauteur de 42 000 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à l'organisation du Festival du Conte 2016,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels et privés.**

#### **14. Projet Summerlied fer Kinder (N°2015DEL\_0128)**

Pour sa troisième édition, l'association Summerlied propose de nouer un partenariat avec la commune dans le cadre du projet *Summerlied fer Kinder*.

Ce projet a pour objectif de créer un spectacle musical en alsacien, allemand et français.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 500 € à l'association Summerlied dans le cadre du projet Summerlied fer Kinder 2016.**

#### **15. Charte informatique de la Bibliothèque Municipale (N°2015DEL\_0129)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la charte de l'utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services internet de la bibliothèque municipale de Schweighouse.**

#### **16. Mise à jour du tableau des effectifs (N°2015DEL\_0130)**

Il convient de créer et de fermer les postes ainsi qu'il suit :

Filière administrative :

- suppression d'un poste d'attaché territorial suite à mutation au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les changements au tableau des effectifs**

### **SUBVENTIONS**

#### **17. Subvention d'investissement à l'Union (N°2015DEL\_0131)**

Afin de réduire la consommation énergétique, l'association a entrepris des travaux d'isolation extérieure et crépissage des murs extérieurs de la salle de danse, remplacement de la toiture existante par une toiture en panneaux isolés, remplacement des fenêtres et porte d'entrée, mise en place d'un parquet flottant et remplacement des sanitaires.

Les travaux concernant les économies d'énergie sont subventionnés à hauteur de 30% par la commune et les travaux de confort sont subventionnés à hauteur de 15 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention de 12 121,50 € à l'Union Sportive sur présentation des factures acquittées.**

#### **18. Cercle Catholique FIDELITAS (N°2015DEL\_0132)**

Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du Cercle Catholique Fidelitas concernant des travaux de remplacement d'anciennes fenêtres en bois et de portes non étanches.

Les factures sont d'un montant total de 18 147,20 €. La commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 30% concernant les économies d'énergie.

Sortie de M. Seel, Président de l'Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention de 5 444,16 € au Cercle Catholique Fidélitas sur présentation des factures acquittées.**

### **19. Ecole du Moulin : classe musicale la Hoube (N°2015DEL\_0133)**

Monsieur Staudenmaier fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice de l'école élémentaire du Moulin concernant le projet « classe musicale à la Hoube » qui aura lieu du 25 au 30 janvier 2016 et qui concerne 58 élèves de Schweighouse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention de 3 132 € à l'Ecole du Moulin sur l'année budgétaire 2016 au titre de la classe musicale de la Hoube.**

### **20. Le Toit Haguenovien (N°2015DEL\_0134)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention de 2 000 € au Toit Haguenovien pour l'année 2016.**

### **21. Conseil de Fabrique de l'église Catholique (N°2015DEL\_0135)**

Monsieur le Maire est sollicité par la Paroisse catholique pour la prise en charge de la facture relative à l'entretien des cloches de l'église.

Sortie de Mme Marie-Odile KASPAR et de M. Jean-Georges OTT, membres du Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention de 240,01 € au Conseil de Fabrique de l'église Catholique.**

## **DIVERS**

### **22. Adhésion à l'AMAM (N°2015DEL\_0136)**

Cette association a pour but de promouvoir, de soutenir et d'animer le Mémorial de l'Alsace-Moselle. La cotisation pour notre commune serait de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adhérer à l'AMAM,**
- **DECIDE de verser une subvention de 100 € à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle.**

\*\*\*

*Affiché le 23.12.2015*

*Le Maire,  
Philippe SPECHT*